Mis en ligne le 25/03/2024 à 10h31
REÇU EN PREFECTURE
le 25/03/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104619-20240319-CM310212024

OllainVille

DELIBERATION
N° CM 31/021/2024

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 19 mars 2024 -

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **27**

Présents et représentés : **26**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 13 mars 2024, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

PRÉSENTS : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, Mme Marie-Hélène CHAPDELAINE, M. Nicolas FOUQUE, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY, M. Didier BONNIER, M. Patrick BONNEMYE, M. Michel BURILLO, Mme Sophie Anne PÉAN, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Adeline CLOGENSON, Nicolas PIOT, M. Ludovic GOURDY, M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Thierry FAVOCCIA qui donne procuration à Mme Muriel CHEVRON, M. Thierry DELCUPE qui donne procuration à M. Olivier MALECAMP, Mme Christine ROUSSET qui donne procuration à Mme Marie-Christine HARISLUR, Mme Sylvie MARCHAND qui donne procuration à M. Philippe JOLY, M. Laurent MEUNIER

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Christine HARISLUR

- **Autorisation de programme n°11 – Restructuration de la plaine sportive – Ouverture d'une AP/CP**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP),

Vu l'instruction comptable M57,

Considérant que le vote en AP/CP permet la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement,

Entendu l'exposé de Monsieur Michel BURILLO, Conseiller Municipal,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
À L'UNANMITÉ

- **Décide** l'ouverture d'une Autorisation de Programme/Crédits de Paiements n°11 portant sur la restructuration du complexe sportif d'Ollainville et dénommée Plaine Sportive.

Mis en ligne le 25/03/2024 à 10h31
REÇU EN PREFECTURE
le 25/03/2024
Application agréée E-legalite.com
99_DE-091-219104619-20240319-CM310212024

- **Dit** que les crédits de paiement correspondants seront répartis comme indiqué ci-dessous sur le Budget de la Commune :

Coût total prévisionnel de l'Autorisation de Programme :	1 671 427 € TTC
Répartition des Crédits de Paiement :	
Exercice 2023 :	864 € TTC
Exercice 2024 :	55 360 € TTC
Exercices 2025 et suivants :	1 615 203 € TTC

- **Précise** que les crédits correspondants à l'exercice 2024 seront inscrits au Budget Primitif de la Commune.

Le 21 mars 2024
Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire

MAIRIE d'OLLAINVILLE (ESSONNE)